

MÉMOIRE D'UN CITOYEN INQUIET

PROJET TERRAINS HÔPITAL LOUIS-H-LAFONTAINE

Montréal, le 9 juin 2003

Office de la Consultation Publique de Montréal
a/s Monsieur Jean Paré, président
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe, Bureau 1414
Montréal, (Québec) H3A 1X6

Téléphone (514) 872-7048 / 872-3568
Télécopie (514) 872-2556
Courriel ocpm@ville.montreal.qc.ca
SUJET Projet de règlement P-03-044
Modification de plan d'urbanisme

Monsieur le président, messieurs les commissaires,

Le présent règlement de modification de plan d'urbanisme ne tient pas suffisamment compte de la qualité de vie des quartiers environnants. L'arrondissement Mercier se prépare à vivre une modification majeure avec la venue d'un nouveau quartier sur les terrains de l'Hôpital Louis-H-Lafontaine. D'autres arrondissements qui ont encore de grands terrains vacants sont aussi susceptibles d'être affectés par de tels projets d'envergure. Il s'agit donc d'inscrire une autre préoccupation bien légitime dans les critères des arrondissements.

En tant que citoyen le plus concerné par le projet HLHL, permettez-moi de traduire les inquiétudes légitimes des autres résidents qui se retrouveront dans des situations semblables.

Le projet résidentiel projeté semble parfait. Cependant, il aura des effets négatifs importants sur notre quartier, à tel point qu'il est considéré comme une « industrie résidentielle envahissante » tel que présenté sans précautions. En voici la démonstration :

Circulation entre les deux quartiers

Ce n'est pas la 1^{ère} fois que deux quartiers différents se côtoient avec une certaine harmonie. Tous sont bien séparés, car chacun a des rues qui communiquent directement avec les voies principales. Cependant, la configuration et la planification uniques de ce site empêchent la nouvelle rue nord-sud centrale de joindre directement les rues Sherbrooke et Hochelaga. Seul le boulevard du Trianon joint ces deux grandes voies. En effet, la sous-station d'Hydro Québec doublée d'un motel au nord et la conception du triangle au sud font obstruction.

Personne, ni aucune étude ne nous rassurera sur le flot de circulation. Pour accéder aux deux voies principales matin et soir via des feux de circulation, ainsi que vous recevoir tous les services locaux, ces situations obligeront beaucoup trop de véhicules du nouveau projet à traverser régulièrement les rues paisibles de notre quartier, reconnu, choisi, apprécié et taxé pour sa qualité de vie vraiment spéciale à Montréal. Même la STM pourrait y faire passer des autobus.

En effet, il n'y a pas 1 cm² prévu pour les services locaux dans le nouveau quartier : église, caisse populaire, dépanneurs, nettoyeur, coiffeur, buanderie, club vidéo, garderie, école, boutique de vélo, équipements récréatifs et sportifs, aréna, etc. Les nouveaux occupants viendront chercher tous ces services chez nous qui avons tout cela, leurs seuls voisins, à travers nos rues. Et quand ils auront vite pris l'habitude d'y venir ainsi, ils prendront le même trajet pour aller travailler. Et, puisque tous ces services ne sont offerts que sur la rue Marseille, la plus grande partie de la circulation y sera concentrée. On nous a dit que les rues Marseille et Pierre-de-Coubertin étaient

ou de force tôt ou tard. Cet espace risque donc fort de souffrir du manque de nettoyage régulier auquel il était habitué. Papiers apportés par le vent, déchets semés par les futurs usagers, excréments de chiens, mauvaises herbes, broussailles légères et débris divers s'y accumuleront sans aucun souci d'entretien. Ces objets indésirables et animaux errants traverseront facilement la clôture pour envahir nos propriétés que nous entretenons depuis 50 ans. Si on y ajoute un accès automobile, ce sera encore pire. Cette zone morte publique deviendra une source d'insécurité pour les deux quartiers. Encore une situation inconcevable.

Solution demandée : Dès le début du chantier, faire remplacer la clôture existante par un écran de 3 mètres en grillage métallique. Désigner un organisme fiable pour l'entretenir. Sécuriser l'accès aux servitudes. Ou mieux, encourager l'Hôpital à accepter la solution de vente proposée.

Solution en cours : Suite à des communications fructueuses, l'Hôpital est en train d'étudier très positivement la suggestion de remplacer sa clôture délabrée de 45 ans. De plus, le fond des servitudes et la clôture seraient vendus à chaque nouveau propriétaire. L'environnement arrière de ces maisons serait ainsi aménagé dans le meilleur intérêt du projet et donc de l'Hôpital et nous serions rassurés quand à la tranquillité, l'entretien et la sécurité de cet espace perdu. L'arrondissement a déjà confirmé que ce dossier concerne exclusivement de l'Hôpital.

Dynamitage

Il faudra creuser pour les infrastructures et autres besoins. On sait que le roc effleure le sol dans toute la région. Le dynamitage n'est pas interdit et il sera sûrement utile en de multiples occasions. Les rues de notre quartier ont été creusées à coups de dynamite en 1953. Or, on parle encore ici de la construction de plusieurs rues.

Il y a moyen de contenir les explosions mais, comme dans toute opération d'envergure de ce genre, il y aura des ratées. Les secousses, même faibles, qui s'en échapperont seront autant de sources répétées et cumulatives de dommages aux fondations de nos maisons. Cela aussi demeure inacceptable, même si on prend toutes les précautions habituelles de constats avant et après les travaux et qu'il y a compensation financière.

Il y a moyen de creuser le roc sans dynamiter. L'installation des multiples conduits sous-terrains d'Hydro-Québec, des pylônes de la ligne électrique aérienne, le réaménagement en cours du stationnement incitatif de la STM au coin des rues Sherbrooke et du Trianon, assez creux dans le roc, tous avec interdiction de dynamitage inscrite dans le contrat, n'en sont que quelques preuves. En fait, le seul dynamitage connu dans la région a été pour le métro et pour l'autoroute 25, et ils ont causé des dommages à nos maisons longtemps après la fin des travaux.

Solution demandée : Interdire le dynamitage. Tant mieux si on ne comptait pas y recourir.

Rappel de promesse

Monsieur Gérald Tremblay, maire de Montréal, je m'adresse directement à vous par l'intermédiaire de cette Commission. Le 19 septembre 2001, 3 mois avant votre élection, vous êtes venu chez moi. Vous m'avez dit de dormir tranquille, car mes concitoyens auraient le dernier mot sur toutes décisions contestées de mon arrondissement, au moment du changement de zonage, grâce au nouveau mécanisme référendaire final et incontournable. Il ne peut y avoir de malentendu car, pour me convaincre que vous saviez de quoi vous parliez, vous m'avez bien expliqué avoir collaboré à inscrire cet ultime outil démocratique dans la nouvelle loi sur les